

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS SUIVANTS 1104-05-2026, 1183-2026 et 1184-2026

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 6 juillet 2026, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- **Règlement 1104-05-2026** modifiant le Règlement 1104-2021, tel qu'amendé, sur la collecte de la gestion des matières résiduelles;
- **Règlement 1183-2026** sur les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du réseau d'égout sanitaire dans certains secteurs;
- **Règlement 1184-2026** augmentant le fonds de roulement d'un montant de 700 000 \$ pour atteindre 6 300 000 \$;

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi. Ils sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 7^e jour du mois de juillet 2026.

Marie-Pier Therrien, avocate
Greffière adjointe